

## Techniques de séchages PPAM

Jeudi 7 et Vendredi 8 Janvier 2021 – Chauvigné (35)

**Objectif :** s'approprier les différentes techniques de séchage et savoir concevoir son séchoir

**Intervenant :** Thibaud Joliet, paysan et formateur au CFPPA de Montmorot

**Horaires :** 9h-12h30 et 14h-17h30

### Thèmes abordés :

- Comprendre les différents éléments et facteurs participant au séchage
- techniques de séchage : caractérisation plante et air, les étapes du séchage, les différents types de séchoir
- Comprendre la place du séchage dans la qualité du produit fini « plantes à tisane »
- Exercice de reconnaissance et de qualification d'échantillons.
- Orienter son système de séchage en cohérence avec son exploitation
- Analyse d'une étude comparative de systèmes de séchage par déshumidification – faire émerger les limites économiques, énergétiques et écologiques des systèmes de séchage.
- Méthodologie pour dimensionner son installation en liens avec ses besoins pour la transformation et la vente en l'état
- Travail en sous-groupe sur le dimensionnement, les choix techniques (matériaux, système ...), le plan du séchoir, la liste des fournitures et matériaux, le plan d'exécution.
- Mise en commun des travaux et validation d'un plan définitif par porteur de projet.

### Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places

- Adhésion «sympathisant soutien » au syndicat SIMPLES demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €).
- 15 places pour les personnes éligibles à VIVEA. (Participation prise en charge par le fond de formation)
- 5 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA : Participation : producteurs SIMPLES : 70 € les 2 jours – sympathisant.e.s SIMPLES : 150 € les 2 jours

### Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

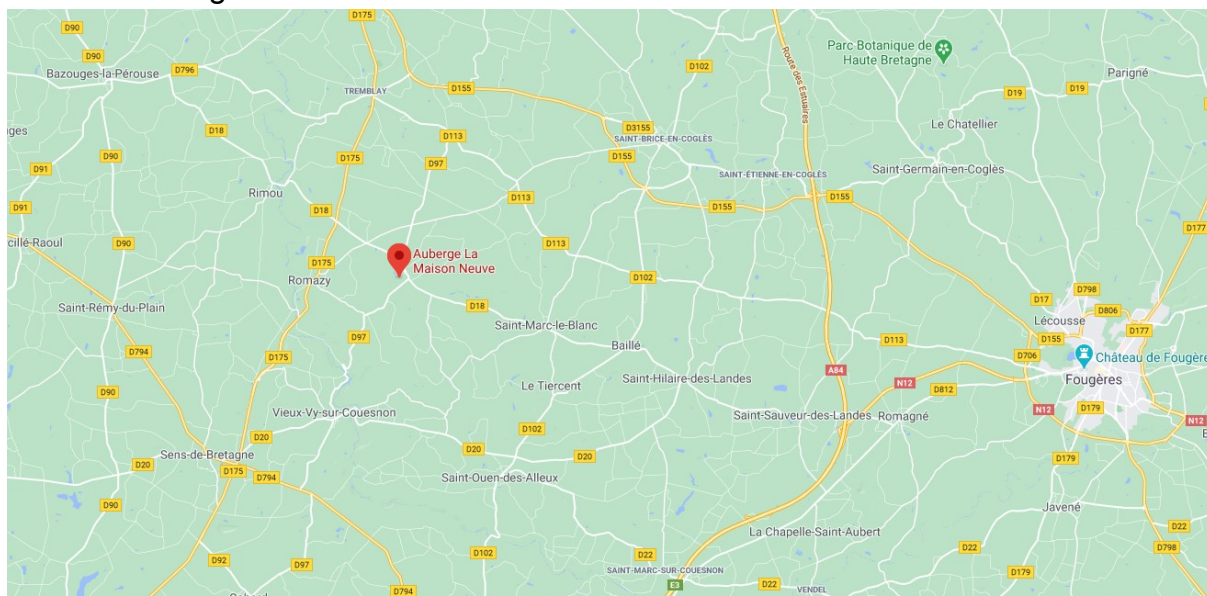
- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 70 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion «sympathisant soutien» (20 €)

### Éligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 308€ pour les 2 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !

## Lieu de formation, plan d'accès

La formation aura lieu à l'auberge La Maison Neuve, 35490 Chauvigné.  
[www.ferme-auberge-35.fr](http://www.ferme-auberge-35.fr)



## Hébergement et repas

Si vous avez besoin d'un hébergement sur place pour une/plusieurs nuit(s), vous pouvez **contacter directement l'auberge La Maison Neuve** au 02.99.95.05.64 ou par mail [bobonluc@free.fr](mailto:bobonluc@free.fr).

Pour les repas, une cuisine est à votre disposition dans le gîte. Sinon, vous pouvez également commander des repas en contactant directement l'auberge La Maison Neuve.

Tarifs :

Chambres à 15€/nuit (collective) ou 35€/nuit (individuelle)

Diner et déjeuner à 13€/repas – Petit déjeuner à 5€

## Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

## Contact sur place

**Thyphaine Dessoly**, référente formation Bretagne

☎ 06 65 78 44 64

✉ [typhaine@pachamama-factory.fr](mailto:typhaine@pachamama-factory.fr)



# Bulletin d'inscription

Formation : Techniques de séchages des PPAM

Jeudi 7 et vendredi 8 Janvier 2021 – Chauvigné (35)

## A retourner avant le 28 décembre 2020 au secrétariat SIMPLES :

Syndicat SIMPLES – à l'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

**Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception de votre inscription.**

Adhésion «sympathisant soutien» – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation « formations », et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 20 €**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

## **Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je suis producteur/sympathisant éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fonds de formation Je joins un chèque de caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **150 €**

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**